



## SERVICES PARTAGÉS CANADA

### **Modification n° 007 à l'invitation à se qualifier pour des services Wi-Fi commerciaux**

N° de l'invitation à se qualifier	15-34077/B	Date	Le 3 novembre 2016
N° de dossier GCDocs		N° de référence du SEAOG	PW-16-00744672

La présente modification touche l'invitation à se qualifier (ISQ) publiée initialement par Services partagés Canada le 3 novembre 2016. Mis à part si elles sont formellement modifiées par la présente, toutes les modalités de l'ISQ demeurent les mêmes.

La modification n° 007 vise à :

- 1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période de questions; et
- 2 – Modifier la réponse à la question n° 5 de la modification n° 001.

#### **1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période de questions :**

Question n°	Question	Réponse
13	Les références dans l'invitation à se qualifier pour des services Wi-Fi commerciaux n° 15-34077/B exigent des exemples de clients où le répondant a dû mettre en œuvre, exploiter, maintenir et appuyer une solution. Cette exigence est trop restrictive étant donné que notre produit géré est sur le marché depuis une courte période de temps. Si SPC enlevait les exigences de référence ou les révisait pour permettre aux répondants de présenter des clients qui utilisent la	La demande d'une référence dans l'invitation à se qualifier pour des services Wi-Fi commerciaux no 15-34077/B est une référence pour le répondant, et non une solution particulière. Nous ne considérons pas cette exigence comme trop restrictive, car nous prévoyons de multiples réponses conformées. L'exigence demeure inchangée.

	technologie proposée plutôt que de fournir des références sur l'expérience passée du répondant, cela nous permettrait de nous conformer aux références technologiques des partenaires.	
--	--	--

**2 – Dans Modification n° 001 à l’invitation à se qualifier pour des services Wi-Fi commerciaux, MODIFIER les réponses du Canada publiées à la question n° 5 de l’industrie pour ce qui suit :**

**EFFACER** : la réponse précédente à la question n° 5 dans sa totalité; et

**INSÉRER** :

Veillez-vous reporter à la réponse 12. Si le répondant est une coentreprise, veuillez-vous reporter également à la sous-section 1.12 (f) des Instructions uniformisées de SPC.